

Environnement



La FNPPSF a pris en compte depuis longtemps les questions d'environnement en mettant en place une commission spécifique. En plus des points habituellement traités comme les problèmes de carénage, du rejet des eaux usées et des déchets (pollution propre à la plaisance, faible par rapport à celle due à d'autres secteurs d'activité), la commission environnement a élargi ses préoccupations aux risques biologiques provoqués par toutes les formes de rejet de produits chimiquement polluants entraînant l'apparition d'algues vertes et toxiques et la contamination des poissons sauvages et d'élevage. De même, elle s'estime concernée par les projets destinés à créer des zones répondant au critère de développement durable dans le but de préserver l'environnement (sites Natura 2000, parcs marins, récifs artificiels, énergies propres, ...) et à la déconstruction des coques de bateaux comme celui porté par la FIN. Elle demande à chaque fois d'associer à de tels projets des responsables de la plaisance. Voici le texte intégral élaboré par la commission lors du Congrès puis validé par le Comité Directeur et envoyé aux différents Ministères :

Les algues vertes

En 2004, 70 000 m³ d'algues vertes ont été ramassées en Bretagne pour un coût global déclaré de 610.000€. Les flux d'azote rejetés par les rivières ne diminuent pas d'une année sur l'autre (de l'ordre de 100 000 tonnes). De nombreux bancs flottants sont disséminés par les courants et les marées. La commission est alarmée par cet état des lieux inquiétant, d'autant que d'autres régions comme la Normandie sont colonisées. La commission se demande par ailleurs si on peut améliorer la qualité des eaux quand on assouplit la réglementation des élevages industriels (décret du 30 05 05 et arrêté publié le 31 05 05) :

- en autorisant l'extension des élevages dans les zones d'excédent structurel, soit 140 cantons (dont 104 en Bretagne).
- en abaissant de 50 à 15 m la limite d'épandage des lisiers (par injection directe dans le sol) par rapport aux maisons et campings.
- en réduisant de 50 à 10 m cette distance par rapport aux rivières bordées d'une bande enherbée. La commission est fortement opposée à de telles modifications.

Carénages, traitement des eaux usées et récupération des déchets dans les ports

La commission est favorable, pour le nettoyage des peintures des coques des bateaux, à l'utilisation de nouvelles techniques comme le sablage à sec (procédé GMA-GARNET). Le sable utilisé est ensuite retraité et permet d'arriver à zéro déchet rejeté dans l'environnement.

La commission constate qu'un certain nombre de ports s'équipent de cales de carénage. Par contre, elle dénonce le fait que le réaménagement de ports de plaisance ne soit pas toujours accompagné d'installations de carénage.

Au sujet des eaux noires, la commission se félicite du procédé récompensé par le concours label bleu de la FIN. Ce type de procédé qui inclut le retraitement directement à bord serait du même ordre de prix que les bacs de rétention. Dans l'optique de la généralisation de ce système, il est sans doute urgent de ne pas s'équiper de bacs de rétention à bord et d'éviter de réaliser dans les ports des investissements qui seraient coûteux et inutiles. Au sujet des eaux grises, il existe des produits 100 % biodégradables. La commission regrette que les plaisanciers soient mal informés sur ce sujet et que ces produits soient rarement disponibles dans les ports.

La commission note qu'un certain nombre de ports sont équipés de systèmes de tri sélectif. Elle encourage les autres ports à se pourvoir de tels équipements.

Rejet des boues de dragage en mer

Au vu des informations connues des membres de la commission en ce qui concerne le rejet des boues de dragage en mer dans un certain nombre de ports du littoral, la commission réitère ses demandes :

- Mise en place, chaque fois qu'un projet d'immersion de boues de dragage est envisagé, d'une commission d'information et de suivi des travaux ainsi que d'une commission du devenir des produits issus de ces opérations, avec la participation de tous les usagers.
- La commission réaffirme que tous les déchets toxiques doivent être déposés et retraités à terre. Les boues de dragage non toxiques devront être rejetées au delà du plateau continental.

Récifs artificiels

La commission attend avec intérêt les résultats des expériences d'immersion de récifs artificiels, en particulier de celle menée en Pays de Loire et qui est patronnée par le COREPEM (Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins des Pays de Loire). Les récifs peuvent être une des solutions à la surexploitation des mers, mais pour espérer des résultats significatifs, il faut envisager des projets d'envergure comme au Japon (voir PPN° 7 page 8 et N°8 pages 8 et 10).

Les sites protégés

Concernant le Parc Marin d'Iroise, aucune avancée notable n'est constatée (réunion du comité de pilotage le 17 mars 2006). Il faut cependant noter

comme un point positif que les textes portant sur la création des parcs nationaux et naturels marins (article 11) ont été votés à l'unanimité à l'Assemblée Nationale et au Sénat et également par la commission paritaire de validation. Pour information, 12 parcs naturels marins sont prévus en France. La commission rappelle en particulier, parmi les exigences formulées par la fédération, le respect du libre exercice de la pêche de loisir dans le cadre de la réglementation nationale en vigueur. La commission européenne a redéfini en 2005 les sites retenus au titre de NATURA 2000. La commission environnement souhaite que des moyens financiers suffisants soient débloqués afin de permettre d'atteindre les objectifs fixés, tout en rappelant qu'il est impératif qu'au moins un représentant des pêcheurs plaisanciers siège dans le comité de pilotage chargé de définir le document d'objectif. Pour exemple, il y a 63 sites retenus en Bretagne.

Les risques biologiques

La commission s'inquiète de l'augmentation du nombre d'interdictions par arrêtés préfectoraux de la pêche des coquillages à cause des algues toxiques et de l'augmentation de leur durée. Elle rappelle que les algues dinophysis, alexandrium et pseudo-nitzschia produisent des toxines diarrhéiques, paralysantes et amnésiantes.

Par ailleurs la commission constate que la contamination des poissons par les métaux lourds et les polluants organiques ne diminue pas (essentiellement en mer Baltique), ce qui représente un réel danger pour la santé des consommateurs.

Nus rappelons les effets néfastes sur le milieu marin environnant des élevages intensifs de poissons (Voir PPN°8 page 8). Du fait du mode de production, nous nous inquiétons aussi de la réelle qualité sanitaire.

La commission s'indigne des pratiques de la conchyliculture et de l'ostréiculture :

- Utilisation de la chaux vive pour la destruction des huîtres sauvages et de l'eau de javel pour la destruction des algues vertes sur les moules de bouchot.
- abandon sur l'estran des déchets non biodégradables.

Guide des bonnes pratiques

La commission recommande d'aborder les points suivants :

- eaux noires, eaux grises,
- volet sanitaire sur les algues toxiques
- la biodégradabilité des déchets (plastiques, bois, métaux, verres, ...)
- pollution dans les ports avec huiles, essences, l'eau de javel et autres déchets.

Responsable: Marcel BERTAULT (APP Bords de Rance)

Membres : Bernard AVOINE (Querqueville)

Jean Paul BOUGAULT (APP Carnac)

André CHARLES (APP Carnac)

Marcel DANIS (APNR Rivedoux)

Jean Luc LAMOTTE (APP Diélette)

Marcel LE GALL (APP Le Conquet)

Jean-Charles OGER (APP Perros Guirec)

